

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi et Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h

- La médiathèque sera fermée du 23 décembre au 2 janvier 2023. Réouverture mardi 3 janvier à 14h00.
- Club Lecture le 07/01 à 10h30 ; Club Médiaphojonchery le 14/12 à 20h00.
- Nuit de la Lecture : samedi 21 janvier à partir de 17h sur le thème de la « Peur ». N'oubliez pas votre déguisement qui fait peur !

L'équipe de la médiathèque vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

DÉCHETTERIE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- En tant que particulier résidant dans le Grand Reims, vous avez accès gratuitement aux déchetteries dans la limite de 2 m³ par jour ou 250 kg pour les gravats.
- Seuls les véhicules de tourisme et les fourgons dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3,5 tonnes sont autorisés. S'ils sont attelés d'une remorque le poids total roulant autorisé doit également être inférieur à 3,5 tonnes.
- Vous devez respecter les consignes du gardien et l'interroger si vous avez un doute sur la destination d'un déchet.
- Vous devez décharger vous-même les déchets apportés et les déposer dans les bennes ou les conteneurs appropriés.
- **L'accès piéton est autorisé et réglementé dans certaines conditions.**
- Vous pouvez accéder à la déchetterie jusqu'à 15 min avant la fermeture.

DÉPÔTS SAUVAGES

La commune connaît une recrudescence d'abandon de déchets, d'ordures ménagères et de dépôts sauvages.

Ces comportements engendrent non seulement des problèmes d'hygiène et de propreté dans un contexte sanitaire déjà très fragile, mais ils induisent aussi des coûts de traitement supplémentaires non négligeables pour les contribuables et constituent un risque pour la sécurité lorsque cela entrave la circulation.



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES LES 22 et 29 JANVIER 2023



Suite à la décision du Conseil constitutionnel du 02 décembre 2022 qui a annulé le scrutin de juin dernier, de nouvelles élections législatives auront lieu les 22 et 29 janvier 2023

Horaires du bureau de vote : de 8h00 à 18h00



Ne pas jeter sur la voie publique



Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Décembre 2022





Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Décembre, c'est traditionnellement le mois des préparatifs des fêtes de fin d'année, des illuminations, des joies familiales.

Cette année ces réjouissances sont entachées de nouvelles pessimistes : guerre en Ukraine, baisse du pouvoir d'achat, contrôle des dépenses énergétiques, la covid qui repointe le bout de son nez, menaces de coupures de courant etc....

Ne nous laissons pas aller à la morosité et restons positifs. Nous avons surmonté par le passé bien d'autres situations compliquées.

Les fêtes de fin d'année ne sont pas forcément synonymes de dépenses outrancières. Nous devons tous nous adapter aux circonstances et revenir peut être à des choses plus simples. Ces périodes plus difficiles nous apprennent à nous recentrer sur l'essentiel.

S'il faut subir deux heures de coupure de courant, il faudra être prévoyant et ce n'est pas si dramatique. En amont, c'est la responsabilité de tous dans notre comportement quotidien, afin de minimiser nos dépenses énergétiques.

Continuons ou reprenons de bonnes habitudes en adoptant les gestes barrières afin de protéger nos proches.

**Le Conseil municipal se joint à moi
pour vous souhaiter
de très belles fêtes de fin d'année**

en ayant une pensée pour tous ceux qui n'ont pas la chance pour diverses raisons de fêter Noël dans la joie.

À l'année prochaine !

Le Maire
Nadine Poulain

Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03

✉ mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery sur Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.

Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.

Samedi de 10h00 à 12h00.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h15-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

Interventions sur nids d'insectes :

Astreinte, pompiers de Muizon :

07 66 20 32 14

Horaires d'hiver de la déchetterie :

Lundi : 14h00-18h00

Mercredi, Vendredi et Samedi :

9h00-12h00 et 14h00-18h00.

Jeudi : 9h00-12h00.

Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 16 novembre 2022

Présents : 15 ; Pouvoirs : 4 ; Absent : 0

Délibération D_2022_12_01 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Vu les besoins d'alimenter le compte 65311, indemnités de fonctions, suite aux augmentations du mois de Juillet,

Pour permettre le paiement de ces indemnités jusqu'à la fin d'année 2022, une décision modificative est nécessaire suite aux augmentations du mois de Juillet :

Crédits à ouvrir : compte 65311 pour 8 000 €,
Crédits à réduire : compte 615231 pour 8 000 €,
après en avoir délibéré, le conseil décide à 12 voix POUR, 07 ABSTENTIONS.

-d'autoriser Madame le Maire à effectuer les virements de crédits conformément ci-dessus,
- de donner tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Séance du 7 décembre 2022

Présents : 14 ; Pouvoirs : 5 ; Absent excusé : 0

Délibération D_2022_13_01 : PROJET DE LOTISSEMENT

Dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune, il a été instauré une zone 1 AU, zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat.

Ce projet est déjà bien avancé dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble portant en totalité ou partiellement sur le périmètre de la zone.

L'accès à cette zone se ferait par la parcelle AC 184, accès unique à la zone 1 AU.

En conséquence, si la parcelle AC 184 devait faire l'objet d'une acquisition par un tiers, la commune pourrait exercer son droit de préemption ainsi que sur les parcelles concernées par cette zone d'aménagement.

Entendu l'exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir à Madame le Maire de signer tout document relevant de ce projet et d'exercer le droit de préemption si nécessaire.

Délibération D_2022_13_02 : PROJET DE CHEMINEMENT SECURITAIRE ET ECOLOGIQUE

Un projet consistant à relier les berges de la Vesle, la gare, le parc municipal, le centre du village afin de :

- sécuriser les piétons empruntant le TER
- créer une mobilité active
- établir une cohérence d'ensemble
- préserver la continuité écologique

nécessiterait de traverser la parcelle AB 253

Si cette parcelle devait faire l'objet d'une acquisition par un tiers, la commune pourrait exercer son droit de préemption.

Entendu l'exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir à Madame le Maire de signer tout document relevant de ce projet et d'exercer le droit de préemption si nécessaire.

Délibération D_2022_13_03 : Convention d'adhésion à la prestation en santé prévention du Centre de Gestion.

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute

altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine professionnelle et préventive une équipe pluridisciplinaire composée de conseillers en prévention des risques, ergonomes, psychologue du travail, référent handicap.

En complément du suivi médical, cette équipe exerce une mission de conseil de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents. Entendu l'exposé, le conseil municipal décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2023 à la convention santé prévention du Centre de Gestion et autorise le Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération D_2022_13_04 : DECISION MODIFICATIVE N°4

Pour permettre l'équilibre du budget 2022, une décision modificative est nécessaire :

Crédits à ouvrir : compte 040 pour 2 €,
Crédits à ouvrir : compte 212 pour 2 €,

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à effectuer les virements de crédits conformément ci-dessus,

Informations diverses

Madame le Maire informe :

- Beaucoup ont remarqué que l'horloge de la mairie ne rythmait plus leur journée.

En effet, le mécanisme est arrivé en fin de course et il va falloir le remplacer. Nous attendons les devis.

- Suite à l'effraction des vestiaires du tennis, les ouvrants et la porte en bois intermédiaire devront être remplacés. Compte tenu de notre choix de remplacer la porte en bois par une porte en acier plus solide et compte tenu du pourcentage de vétusté appliqué, il y aura un reste à charge de 3 500 euros.

- Une table pique-nique du parc municipal a déjà été détériorée, les couvercles de poubelles arrachés. Il est dommage que les efforts financiers pour améliorer l'espace urbain soient réduits à néant par quelques individus n'ayant aucun respect des règles de savoir-vivre.

Monsieur Philippe REMEN, Adjoint à la Communication :

Un nouveau support de communication vient de voir le jour : le compte Instagram de la commune. Pour le trouver il suffit de taper **joncherysurvesle** sur Instagram. N'oubliez pas de vous abonner. Nous publierons régulièrement sur ce nouveau média. Il vient en complément du site Internet de la commune (<http://joncherysurvesle.com/>), du compte Facebook (village de jonchery sur vesle) et de Ma Mairie En Poche. Cette dernière application vous permet de recevoir en temps réel des informations directement sur votre tablette ou smartphone. Cela est très utile pour avoir des informations sur les animations, les actualités mais aussi les urgences. Toutes les modalités pratiques sur le site de la commune dans la rubrique **Vie Municipale** puis **Ma Mairie En Poche**.

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :

Le fleurissement d'automne s'est bien déroulé entre membres de

la commission, du conseil, bénévoles et employés communaux. Les bulbes de l'année précédente ont été plantés avec les nouvelles fleurs.



Les préparatifs de Noël sont lancés et la confection des décorations prend tournure pour agrémenter les rues de notre village. L'installation s'est faite à partir du 21 novembre.

Les illuminations ont été installées en même temps Profitez bien de ces bons moments de festivités .

Les sapins décorés et les illuminations ont pris place dans notre village afin d'annoncer la période joyeuse des fêtes de fin d'année que nous souhaitons à

toutes et tous heureuses et pleines de sourires.

Nous démarrons l'année avec le souhait de perdurer le travail commencé tout en améliorant par ci par là et en cherchant des nouvelles actions. Nous vous invitons si vous le souhaitez à nous rejoindre pour apporter vos idées.

Nadine POULAIN, commission espaces verts et voirie

ESPACES VERTS :

- Deux journées d'abattage ont été prévues et réalisées : allée des acacias et rue des Fortes Terres.

- La taille de 26 prunus route nationale sera effectuée en janvier.

- Un rendez-vous a eu lieu avec la vice-présidente du Grand Reims, chargée de l'environnement et un représentant des services espaces verts du Grand Reims pour nous donner des idées afin de mettre en valeur le Parc municipal.

VOIRIE :

- Nous avons été doté par le Grand Reims d'enrobé à froid, ce qui permet aux employés communaux de reboucher les nids de poule en formation.

- La numérotation des habitations situés en haut de la route nationale (ancien Leclerc) devra être revue.

- Une grande réflexion sur l'aménagement de la circulation et du stationnement dans le village est en cours.

ÉCLAIRAGE PUBLIC :

La commune a fait le choix d'éteindre l'éclairage public de 23 h à 5h. Sur 13 armoires, 7 sont programmables. Les 5 autres devront être équipées d'une horloge Ces horloges sont actuellement indisponibles. La Présidente du GR a décidé que toutes celles qui étaient programmables devront dès à présent être réglées selon le souhait des communes.

Certaines rues (nous n'avons pas la liste) resteront donc allumées !!!! (l'éclairage public est de la compétence du GR)

Monsieur Christophe NILLESSE, Adjoint à la sécurité et à l'aménagement :

Tous les rendez-vous programmés dans le cadre du projet de VIDEOPROTECTION ont été réalisés. Les fournisseurs des 2 alternatives retenues sont en train de nous faire leurs derniers retours. La finalisation des éléments chiffrés fera l'objet d'une présentation lors d'une commission exceptionnelle le 19 Décembre prochain. Le projet sera délibéré lors du Conseil Municipal de Janvier 2023. En information complémentaire, nous avons reçu les nouveaux panneaux de règlement du Parc Municipal et du City Stade, ils seront installés dans le courant du mois de Décembre.

Madame Catherine GERMOND, Adjointe aux Bâtiments :

La commission bâtiment s'est réunie mardi 6 décembre pour le bilan de cette fin d'année 2022.

Le nouveau bâtiment technique communal est 100%

opérationnel et le bâtiment des associations situé dans le parc municipal a maintenant les pieds au sec grâce à sa nouvelle toiture.

Un grand nombre de réparations ont dû être effectuées dans divers bâtiments communaux (salle polyvalente, mairie, crèche...) tout au long de cette année.

L'année 2023 sera consacrée à la rénovation intérieure de la maison du gardien du parc municipal et à la réparation de l'horloge et réfection du campanile de la mairie.

Madame Maryline HUBIER, Conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, sportive et associative :

Un grand merci aux bénévoles pour leur participation au profit du téléthon et à Mr Henrivaux Directeur de Leclerc de nous avoir permis de vendre nos jacinthes. Cette vente nous a rapporté la somme de 1600 €. BRAVO. Merci aux enseignants, aux parents d'élèves et aux élèves de l'école élémentaire d'avoir apporté leur contribution au Téléthon. Chaque classe a participé à une course dans le parc municipal. En totalité, il sera reversé 2380€ au Téléthon.

Cependant, une grande déception par le manque de participation de la part des joncaiduliens pour les activités proposées par les Associations et les Clubs dans le parc municipal et la salle polyvalente. Même le spectacle gratuit de jonglerie n'a pas réussi à faire bouger les villageois. Que devons-nous faire ?????

"Bobinette attend Noël !" sera le spectacle de Noël proposé aux enfants. Il se déroulera comme chaque année dans la salle polyvalente le 14 décembre à 15h00. Et peut-être qu'un petit homme habillé en rouge et à la barbe blanche viendra leur rendre visite... Allez savoir !

Madame Sandra BANIERE, Conseillère municipale déléguée à la médiathèque :

L'année se termine autour de l'enchantement de Noël grâce :

- aux nombreux ouvrages sur le thème de Noël,
- aux décorations de Noël de Francine et de la commission fleurissement,
- à l'exposition des œuvres des élèves de primaire.

Nous remercions les bénévoles Brigitte et Agnès qui ont animé un atelier créatif le 7 décembre, et Mme Pierrejean venue raconter des histoires de Noël le samedi 10 décembre.



Ne manquez pas le flyer de la programmation du premier trimestre 2023 qui accompagne ce bulletin.

En attendant l'ouverture des ateliers numériques, le retour de nos activités et les nouveautés littéraires de janvier, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année!

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA
LE MERCREDI 4 JANVIER 2023 À 20H00**